

**ATLANTIC PROPOSE SUR TOUS SES PRODUITS
UNE GARANTIE 5 ANS PIECE PRINCIPALE ET
LANCE L'EXTENSION DE GARANTIE 10 ANS
THERMODYNAMIQUE ET CHAUFFAGE ELECTRIQUE**

Dans un contexte où la fiabilité et la durabilité des équipements figurent parmi les attentes prioritaires des Français en matière de confort thermique*, Atlantic renforce son engagement auprès des professionnels avec une politique de garanties harmonisée et étendue.

À travers sa promesse "On est là", la marque réaffirme sa volonté d'accompagner durablement les installateurs et leurs clients avec des solutions toujours plus fiables et pérennes.

*Source : selon l'enquête IFOP menée pour Atlantic en novembre 2025 auprès de 1000 consommateurs.



10 ans

Pour les professionnels et leurs clients, c'est la garantie d'une différence qui dure.

+ Une garantie 5 ans pièce principale sur tous les produits Atlantic

À compter de février 2026, Atlantic simplifie et harmonise son dispositif avec **une garantie 5 ans pièce principale sur l'ensemble des solutions de confort thermique individuelles.**

La garantie 5 ans pièces principales Atlantic s'applique à toute la gamme d'équipements, parmi lesquels les chauffe-eau, les chaudières, radiateurs et sèche-serviettes électriques, les pompes à chaleur et les solutions de ventilation.

Grâce à la **Garantie Express**, les pièces sous garantie sont livrées gratuitement en 24h, partout en France et sans formalité administrative, pour dépanner sans attendre.

* Source : selon l'enquête IFOP menée en novembre 2025 auprès de 1000 consommateurs, la possibilité de bénéficier de garanties étendues jusqu'à 10 ans constitue le message de marque le plus impactant auprès des acheteurs.

+ La seule extension de garantie 10 ans thermodynamique qui couvre la pompe à chaleur air/eau, air/air et les chauffe-eau thermodynamiques ouverte à tous les installateurs

Jusqu'ici limitée aux pompes à chaleur air/eau, hybrides et air/air, l'extension de garantie 10 ans change d'échelle.

À compter du 19 mai 2026, Atlantic l'étend à de nouvelles gammes de produits et en élargit l'accès à l'ensemble des professionnels.

+ La seule extension de garantie 10 ans pour le chauffage électrique

Atlantic lance en 2026 la seule extension de garantie 10 ans pour le chauffage électrique pour tous les professionnels. Un argument de taille pour se différencier sur le terrain.

Elle couvre les pièces de rechanges des :

- Les émetteurs électriques
- Les sèche-serviettes électriques.

La seule extension de garantie 10 ans thermodynamique qui couvre la pompe à chaleur air/eau, air/air et les chauffe-eau thermodynamiques ouverte à tous les installateurs



Pour les particuliers, cette garantie longue durée apporte une preuve tangible de fiabilité.

+ Une souscription simplifiée et un entretien maîtrisé

Désormais accessible à tous les installateurs assurant l'entretien et le dépannage, cette extension est proposée via un parcours de souscription 100 % digital, directement sur le site atlantic-pros.fr, jusqu'à 12 mois après la mise en service du produit.

Il s'agit d'une extension de garantie jusqu'à 10 ans qui couvre les pièces de rechange, hors main d'œuvre et déplacement, réservée pour les professionnels.

Elle repose sur un principe clé : le respect d'un entretien périodique obligatoire, variable selon les équipements (annuel pour une chaudière, tous les deux ans pour une pompe à chaleur, etc.) Véritable levier de compétitivité, cette extension de garantie 10 ans permet aux installateurs de se différencier dans un marché

concurrentiel, de renforcer leur argumentaire commercial et de fidéliser leur clientèle dans la durée, notamment via les contrats d'entretien. Elle ouvre également des perspectives de revenus additionnels liés à l'entretien et au renouvellement des équipements.

Pour les particuliers, cette garantie longue durée apporte une preuve tangible de fiabilité, facilite la décision d'achat et permet de mieux maîtriser le coût d'usage dans le temps.

Une offre complète de services associés aux garanties : la promesse "On est là" Du résidentiel au tertiaire, en neuf comme en rénovation, Atlantic assure un **accompagnement continu des professionnels**. Pour cela, la marque déploie une **offre complète de services** visant à **sécuriser les installations, simplifier le quotidien des installateurs** et leur faire gagner en efficacité.

Parmi les dispositifs proposés, en complément des garanties : la **livraison de pièces détachées en 24 heures**, la **livraison express pour remplacer un produit défectueux**, la **visio-assistance** pour un diagnostic à distance, ainsi que des **formations qualifiantes** dans 11 centres en France.

Une promesse d'**accompagnement global**, résumée par un engagement : **"On est là"**, la marque Atlantic étant présente à chaque étape, sur le terrain comme dans la durée.

À PROPOS DE LA MARQUE ATLANTIC

Atlantic est une marque française qui développe depuis plus de 55 ans des solutions de confort thermique multi-technologies et multi-énergies. Dans le marché du neuf et de la rénovation, de l'habitat (individuel et collectif) et du tertiaire, les offres Atlantic répondent aux exigences de bien-être, d'économie et de performances énergétiques. Radiateurs électriques et sèche-serviettes, chaudières gaz et fioul, pompes à chaleur air/eau et air/air, ventilation et traitement de l'air, chauffe-eau électriques et thermodynamiques, ainsi que l'offre hybride, autant de produits innovants alliés à des services personnalisés. Les appareils Atlantic sont recommandés, installés et mis en service par des professionnels qualifiés. S'appuyant sur 13 sites industriels en France, Atlantic conçoit et fabrique l'essentiel de ses solutions dans l'hexagone. La marque s'engage pour apporter à tous ses clients plus de sérénité. <https://www.atlantic-pros.fr>